



Commune de Servion
Municipalité

Servion, le 27 mai 2023

Au Conseil communal
1077 Servion

Préavis municipal n° 04-2023

Concernant :

Demande de crédit pour l'entretien de l'étang du Parimbot, le remplacement de son exutoire et l'établissement d'un plan de gestion pour les 10 prochaines années

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

En 1998, la commune de Servion saisissait l'opportunité de créer un étang sur rive gauche du ruisseau du Parimbot, à l'emplacement d'une ancienne dépression marécageuse. Le nouvel étang s'est mis progressivement en eau au cours de l'automne 1998.

Au cours de la saison 2000, qui correspondait aussi à la deuxième période de végétation, le bureau A. Maibach Sàrl à Oron avait suivi deux groupes d'animaux destinés à documenter le processus de colonisation de l'étang et l'option avait été prise de suivre les libellules (Odonates) et les amphibiens ou batraciens (grenouilles, crapauds et tritons). Cette étude concluait à un gain incontestable en termes de biodiversité végétale et animale à l'échelle locale et régionale. L'étude mentionnait également la présence d'une herbacée : la glycérie (*Glyceria fluitans*) qui couvrait la quasi-totalité de la portion amont de l'étang. Cette espèce étant un indicateur d'une eau très chargée en nitrates et souvent présente sur des plans d'eau jeunes, l'entreprise A. Maibach avait proposé des mesures de gestion appropriées que la commune avait suivi à la lettre et la plante avait disparu.

En 2007 et malgré des pluies printanières relativement abondantes, la commune s'était aperçue que le niveau de l'étang baissait régulièrement et que son niveau était toujours plus bas que le niveau d'étiage. Une fuite avait alors été détectée et l'eau contournait l'exutoire. La réparation avait été faite la même année et l'étang avait retrouvé son niveau d'origine.

En 2012, la commune de Servion sollicitait à nouveau A. Maibach SA pour refaire un bilan de la colonisation et l'évolution du site et il avait été établi un plan de gestion sur 10 ans avec des mesures annuelles et des mesures à entreprendre tous les 5, respectivement tous les 10 ans.

En 2021, soit plus de 20 ans après la création de l'étang et au terme du plan de gestion prévu sur 10 ans, la commune de Servion souhaite faire un bilan et orienter la gestion du site pour répondre à son évolution.

Lors de diverses visites en compagnie de M. Alain Maibach, et malgré l'entretien annuel, il est apparu :

- Que le site s'est très largement refermé, avec une croissance importante de la végétation tant sur ses berges que sur les rives de l'étang et que ce dernier était largement envahi de roseaux, voire de saules, avec pour conséquence une diminution des surfaces d'eau libre ;
- Que le niveau de l'étang est à nouveau très bas malgré la pluviométrie de 2021 et que le surplus des eaux a trouvé des passages en marge de l'exutoire.

Ainsi, l'entreprise A. Maibach SA propose la réparation de l'exutoire, le curage de l'étang, la révision du plan de gestion et également la mise en place d'un panneau didactique.

Milieux naturels : Historique

Les milieux naturels ont été recensés en mai 2023, lors de la pose des nasses à batraciens. Le site se compose aujourd'hui d'une mosaïque de milieux diversifiés, incluant un étang entouré d'une ceinture de roseaux, de massettes et de laïches, de prairies grasses à tendance hygrophile, une petite aulnaie noire, une forêt de frênes, quelques buissons isolés et une haie. Tous les milieux naturels recensés sont représentés sur la figure 1. Il est important de noter que l'aulnaie noire est un milieu de valeur, protégé par l'OPN¹.

La ceinture de roseaux, de massettes et de laïches située sur tout le côté ouest et le côté sud de l'étang est un milieu essentiel à de nombreuses espèces animales (Phalaridion, milieu protégé par l'OPN), dont certains odonates. Lors de cette visite, beaucoup de grenouilles étaient présentes dans cette zone de végétation. Cette ceinture de végétation offre également une bonne protection à l'étang en faisant office de barrière naturelle.

La frênaie située tout autour du site est composée principalement de frênes mais de nombreux aulnes noirs y sont également présents, une partie ayant été plantée lors de l'aménagement du site. La présence de ces aulnes indique que le sol est très humide et saturé en eau une partie de l'année, cependant pas suffisamment pour empêcher la croissance du frêne.

Une petite zone de forêt située au nord-est de l'étang est intégralement constituée d'aulnes noirs, dont la présence est spontanée. Cette aulnaie était entièrement en eau lors des visites du mois de mai.

¹ OPN = Ordonnance fédérale du 16 janvier 1991 sur la protection de la nature et du paysage

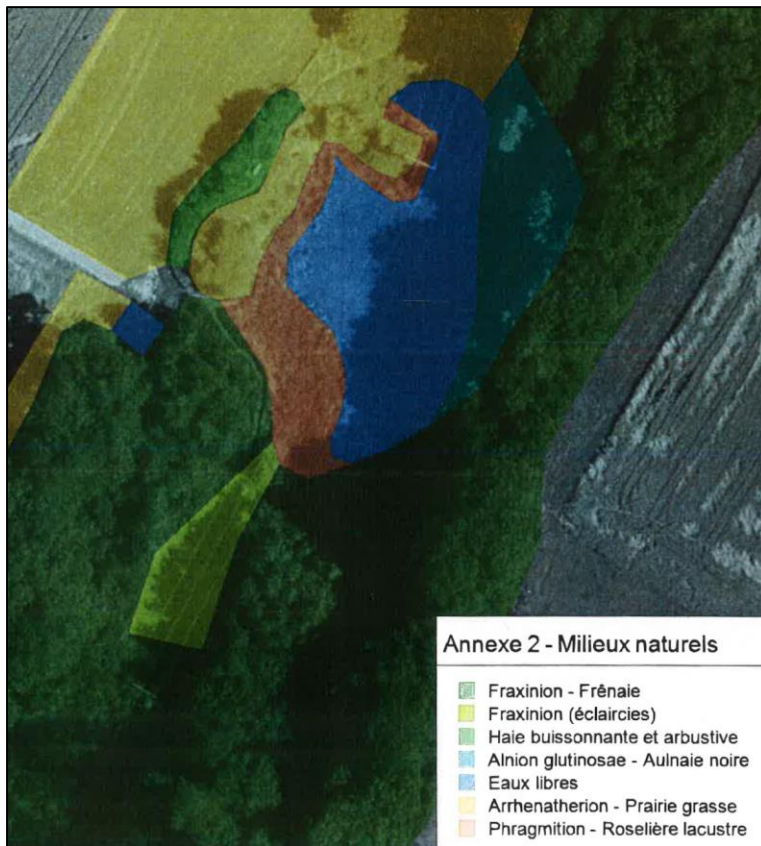


Figure 1 - Référence milieux naturels

Quelques arbustes isolés : viornes, saules, aulnes sont également présents tout autour de l'étang, dont une partie est spontanée. Une haie arbustive et buissonnante composée d'espèces indigènes plantées lors de l'aménagement du site est également présente à l'ouest de l'étang. Cette haie est composée de viornes obiers, cornouillers sanguins, aubépines monogynes, saules marsaults et merisiers grappes.

Le ruisseau "Le Parimbot" situé à l'est du biotope présente de nombreuses structures diversifiées qui offrent probablement des habitats de qualité à diverses espèces. L'eau semble néanmoins y être riche en nutriments et de ce fait d'une qualité biologique moindre.

Les suivis ont donc consisté non seulement en un inventaire des batraciens, mais également des odonates présents dans le biotope du Parimbot, aussi bien dans l'étang central que dans les milieux humides environnants.



Figure 2 - Un crapaud commun adulte



Figure 3 - Une grenouille verte

En 2012, dix espèces d'odonates² avaient été capturées lors des deux sessions sur le terrain. Si l'inventaire n'est pas exhaustif, il permet néanmoins d'apprécier l'évolution du site. Les espèces présentes à cette

² Plus couramment appelées demoiselles ou libellules



Figure 5 - Un triton mâle

Le développement des saules le long de plusieurs portions de rives a permis une installation et des abondances remarquables du leste vert (*Lestes viridis*), dont les femelles pondent leurs œufs dans les branches de saules qui surplombent l'eau.

Les sites annexes à l'étang, et en particulier la zone de friche humide au sud du site est largement utilisée comme site de maturation, en témoigne la présence dès la fin juin d'une espèce dont les adultes ont un vol majoritairement automnal, le sympétrum rouge-sang (*Sympetrum sanguineum*).

On assiste également à la colonisation progressive d'espèces affectionnant les ceintures végétales de massettes et de roselières qui se sont maintenant étendues dans la marge ouest de l'étang.



Figure 4 - Un mâle de *Sympetrum sanguineum*

Bilan

Le biotope du Parimbot est constitué aujourd'hui d'une mosaïque de milieux naturels qui offrent de nombreuses possibilités d'habitats à diverses espèces animales. Bien que recevant des eaux riches et de qualité biologique relativement médiocre, le site est actuellement bien diversifié. Après une phase de colonisation "explosive" sur les premières années, le site atteint maintenant une vitesse de croisière et tend à se refermer, ce qui aura pour conséquence d'en diminuer progressivement l'attractivité et de gommer la mosaïque qui est apparue.

Le site a également une composante accueil du public très importante et sa fermeture empêche progressivement le public de voir ce qui s'y passe.

Ce préavis a donc pour but non seulement de corriger les défauts constatés, mais également de maintenir et favoriser la richesse biologique, tout en permettant au public de profiter de ce lieu de promenade. Le prochain paragraphe décrit les différentes tâches qui seront entreprises, y.c. les tâches d'ingénierie du bureau A. Maibach SA.

Objectif des travaux

Les objectifs sont se déclinent en 4 objectifs spécifiques :

1. Restaurer des points de vue pour le public en intervenant sur la végétation ;
2. Rétablir un écoulement normal du trop-plein en remplaçant l'exutoire ;
3. Implanter un panneau didactique avec explications de la biodiversité existante sur le site ;
4. Etablir un plan de gestion pour les 10 prochaines années

Pour donner suite à ce préavis, il est déjà prévu d'améliorer le cheminement piétonnier au travers d'une nouvelle étude. Cela fera l'objet d'un nouveau préavis en 2024 ou 2025 conjointement avec la DGE et le bureau A. Maibach SA.

Descriptif des travaux

Pour ces travaux, il est fait référence au plan de gestion de 2012, notamment en réutilisant le plan de l'annexe 3 (figure 9) placé à la fin de chapitre.

Les travaux suivants seront réalisés durant l'automne 2023 :

A. Dégagement de vues pour le public avec arrachage des roseaux

Afin de préserver, voire d'augmenter la valeur du site aux yeux du public, il est essentiel que des portions de l'étang soient visibles depuis le sentier pédestre. Pour ce faire, la roselière lacustre devra être "ouverte" en plusieurs endroits (cf. plan de l'annexe 3 – figure 9) afin d'offrir des vues dégagées sur l'étang.

L'arrachage des roseaux et la fauche permettra aux promeneurs d'apprécier l'étang et la faune qui y vit, notamment depuis le banc situé au sommet de la butte, à l'ouest de l'étang.

En outre, cette opération devra être répétée tous les 3 à 5 ans, suivant la vitesse de croissance de la roselière, afin de permettre le maintien d'une vue dégagée sur l'étang, depuis le chemin.

Une ou deux zones pourraient être, en plus d'une fauche, décapée pour redonner localement des conditions pionnières.

Ces travaux de fauches et décapage seront réalisés par les employé de la voirie et ne sont pas inclus dans les coûts de ce préavis.

On notera que les emplacements en surface hachurées vertes claires indiqués sur le plan de l'annexe 3 (figure 9) sont indicatifs.

Afin de pouvoir accéder au site, il est prévu l'utilisation de plaques de protection pour la prairie extensive. Cela représente environ 65m linéaires. L'emplacement peut être visualisé sur le plan en fin de chapitre.

B. Exutoire de l'étang central

L'exutoire actuel, situé au nord de l'étang du Parimbot (cf. photo ci-dessous), fait office de trop plein et permet de réguler le niveau de l'étang lors de fort apport en eau.

Cet exutoire est en outre raccordé à une bêche d'étanchéité qui elle-même est située de part et d'autre de l'exutoire. Or, actuellement, cette bêche n'est plus étanche et l'eau a trouvé une échappatoire par l'extérieur de l'exutoire.

L'exutoire, en très mauvais état, sera donc remplacé, une nouvelle bêche sera déposée et soudée à l'exutoire et un grillage anti-rongeurs sera mis en place sur l'exutoire. Le tuyau d'évacuation sera également remplacé. Enfin, les zones de travaux seront réensemencées.



Figure 6 - Exutoire actuel

Des bloc et moellons seront déposés dans l'exutoire afin de permettre à la faune qui tomberait à l'intérieur d'en ressortir.

La bêche utilisée est prévue pour supporter une extension de 200% et sera fournie par l'entreprise Contec. La soudure de cette dernière sera assurée par cette entreprise. Le coût est compris dans l'offre d'Etel.

L'emplacement de l'exutoire est celle hachurée violette sur le plan de l'annexe 3 (figure 9).

L'emplacement des travaux sur la bêche est visualisé sur la figure 8 par la zone hachurée.

C. Panneau didactique

Il a pour but de sensibiliser les promeneurs à la biodiversité du site et d'inciter à la découverte et à la curiosité.

Ce panneau remplacera celui actuellement présent sur le site et sera soumis à l'approbation de la DGE Biodiv.

La création du panneau didactique fait partie de l'offre de l'entreprise A. Maibach SA.

Ci-dessous, un exemple de ce pourrait être notre panneau :



Figure 7 - Exemple de panneau didactique

D. Plan de gestion

Le plan de gestion a pour buts :

- Un inventaire régulier de la végétation
- Un inventaire régulier de la faune
- D'identifier les déficits, atteintes et enjeux pour les prochaines années
- D'établir les mesures à court et moyen terme
- De prioriser les actions à entreprendre
- De définir un budget pour les tâches annuelles à effectuer par la voirie

Ainsi, ce plan permettra une gestion optimisée et adéquate de notre étang.

Le plan de gestion fait partie intégrante de l'offre A. Maibach SA.



Le tracé en jaune représente les plaques de protection pour les travaux d'arrachage des roseaux.

Le tracé en gris est celui pour la réparation de l'exutoire.

Les plaques utilisées pour le tracé jaune seront évidemment réutilisées pour celui en gris afin de réduire les coûts.

Les travaux de réparation de l'exutoire seront effectués dans la zone hachurée jaune et rouge.

Figure 8 - Emplacement des plaques pour les interventions dans la zone de l'étang

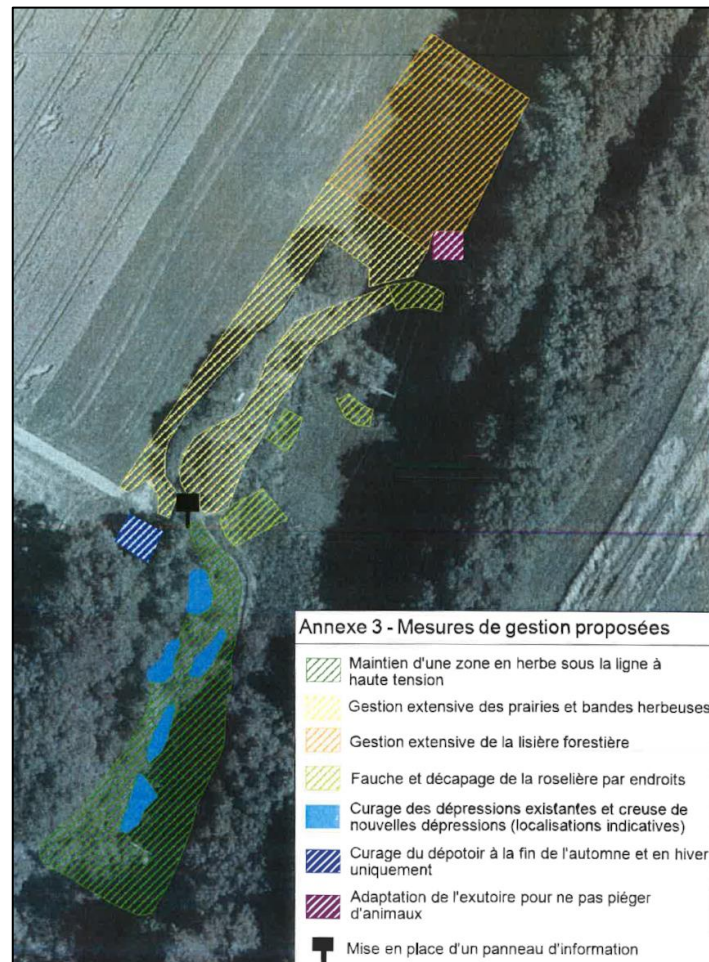


Figure 9 - zones de gestion (plan 2012)

Coût et récapitulatif des travaux

En préambule à ce chapitre, il est important de comprendre les enjeux et les difficultés d'intervenir dans un biotope tel qu'un étang pour y effectuer des travaux de génie civil et d'entretien correctement réalisés.

En effet, ce type de travaux nécessite un savoir-faire très pointu tant pour ne pas détériorer les environs directs lors de l'intervention, ni abîmer l'étang lui-même. De plus, les techniques et matériaux utilisés sont inévitablement très spécifiques.

Initialement, des travaux d'urgence avaient été prévus en 2022 pour la réparation de l'exutoire avec l'entreprise Delessert SA qui nous avait fait une offre estimative. Cependant, en automne 2022, et d'un commun accord entre la municipalité, le bureau d'ingénieur et l'entreprise, ces travaux ont été annulés en raison d'un manque de connaissances pour ce genre de travaux.

Fort de ce constat, et sur les conseils du bureau d'ingénieur A. Maibach SA, l'entreprise Eltel SA a été contactée afin de nous faire une offre pour l'entier des travaux décrits précédemment. Cette entreprise est spécialisée dans le domaine de la préservation des écosystèmes et de la protection de la biodiversité. Elle est habituée à intervenir dans ce genre de biotope et, il faut bien l'admettre, la seule en Romandie.

La Municipalité propose donc de travailler avec cette entreprise dans le cadre de ces travaux.

⇒ Pour info, une étude comparative des offres reçues se trouve dans un document en annexe à ce préavis et démontre les avantages de Eltel SA par rapport à Delessert SA.

Sur la base de l'offre d'Eltel, les coûts de ces travaux sont les suivants :

1. Arrachage des roseaux selon l'offre Eltel OF2300009	CHF	22'000.00
2. Remplacement de l'exutoire et de la bâche d'étanchéité selon l'offre Eltel OF2300008	CHF	40'000.00
3. Plan de gestion (yc panneau didactique) selon l'offre A. Maibach SA	CHF	20'000.00
 Montant des travaux prévus (TTC)	CHF	82'000.00
4. Imprévus et divers	CHF	8'000.00
 Montant total des travaux yc imprévus et divers	CHF	90'000.00

Il est à noter que la DGE Biodiv **subventionnera 50%** du montant des travaux de réfection de l'exutoire.

- **Le montant à financer sera de CHF 70'000.- TTC**

Planning des travaux

Afin de respecter les périodes de reproduction, il est prévu de débiter les travaux en octobre 2023 selon le planning suivant :

Octobre 2023 :	2 jours	Mise en place du chantier (machines et plaques de protection)
	3 jours	Arrachage des roseaux
	2 jours	Mise en place du chantier (déplacement des plaques de protection)
	10 jours	Remplacement de l'étanchéité, de l'exutoire et de la conduite
	2 jours	Remise en état autour de l'exutoire

Durée totale : **environ 1 mois**

Conclusions

Considérant ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Servion

- vu le préavis municipal n° 04-2023 du 27 mai 2023,
- entendu le rapport de la commission ad hoc,
- entendu le rapport de la commission des finances,
- considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

dans sa séance du 26 juin 2023, décide :

- **D'accorder à la Municipalité l'autorisation d'effectuer les travaux de remplacement de l'exutoire et de l'étanchéité de l'étang du Parimbot, d'arracher les roseaux, de poser un panneau didactique et d'établir un plan de gestion pour les 10 ans à venir**
- **D'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 90'000.00**
- **De financer les travaux de la manière suivante :**
 - **Encaissement d'une subvention cantonale estimée à CHF 20'000.00**
 - **Par la trésorerie courante, pour le solde de CHF 70'000.00**
- **D'amortir l'investissement net de CHF 70'000.00 par un prélèvement unique au fonds de réserve « énergie et environnement » No 9282.420 l'année suivant la fin des travaux.**

Au nom de la Municipalité


Le Syndic
Jérôme Oberson




Le Secrétaire
Christophe Chaillet

Préavis adopté par la Municipalité le 30 mai 2023.

Municipaux responsables : Jérôme Oberson, Syndic et Municipal des finances
Olivier Auberson, Municipal en charge de l'environnement